


LEGENDE

- Limites de zones ou de secteurs
 zone UA
 zone UC
 zone UE
- zones AU
 zone AUE
- UA Appellations de zones
- Emplacements réservés pour équipements publics ou espaces publics
- Débouché de voirie
- EBC (Espaces boisés classés) à préserver ou à créer
- Eléments de paysage à préserver art L123-1-5 al 7 du CU (boisements ou espaces verts)
- Marge de recul du bâti
- périmètre d'études (article L111-10 du CU)
- Zone Non aedificandi - périmètre de 100 m autour de la station d'épuration
- PPRI - N-U - Zone non urbanisée inondable (aléa indifférencié)
- PPRI - M-U - Zone urbanisée inondable (aléa modéré)
- PPRI - R-U - Zone urbanisée inondable (aléa résiduel ou indéterminé)
- PPRI - R-NU - Zone non urbanisée inondable (aléa résiduel ou indéterminé)



Département du GARD - Communauté de Communes Lézards Gardoniennes
 Commune de **LA ROUVIERE**

PLU

1ère MODIFICATION simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

S.a. // Plan de Zonage de la Commune
 Echelle : 1/5000

Dossier approuvé le : _____
 (Date de la réunion d'adoption du Plan)

BRUNO CHIFFOLEAU
 Architecte
 Agence BASTIN & CARONNEAU - urbanisme & architecture
 Contact : Agence Bastin & Caronneau - 11 rue Frédéric Bazille - 34000 Montpellier - 06 33 27 25 17 - contact@bruno-chiffoleau.fr